

59 - 63, rue du Rocher
75008 PARIS

INC Famille du 13 mars 2014

Les points portés à l'ordre du jour de la présente INC s'inscrivent tous dans un même objectif : Rendre plus efficiente la branche famille au service de ses allocataires. Nous sommes bien entendu en phase avec cette légitime ambition.

Ce faisant, les documents de support ne manquent pas de souligner les effets contraignants des cadrages budgétaires qui obligent pour atteindre ce but à rechercher les solutions les plus appropriées pour optimiser l'existant :

- Sur le plan structurel : Les départementalisations viennent de s'achever dans des conditions difficiles.
- Sur le plan organisationnel : Les Ateliers de Régulation des Charges – ARC - ont préfiguré la Mutualisation. Ce mode d'organisation s'échafaude maintenant sur la base de Schémas Régionaux
- Sur le plan méthodologique : Les actions d'information et de formation, les guides d'accompagnement, les Kit, les Tutorats ...sont autant de soutiens mis à disposition des personnels par la Caisse Nationale pour faire face aux évolutions des missions.

Dont acte !

Reste, que le bilan établi le mois dernier sur les engagements de service et l'écoulement de la charge de travail objective la situation difficile dans laquelle se trouvent les CAF.

Certes, elles affichent en 2013 une amélioration du solde des dossiers à traiter et du délai de traitement en moins de 15 jours par rapport à 2012 (amélioration toute relative qui trouve son fondement dans l'embauche des emplois d'avenir).

Mais, ce bilan met aussi en évidence un recul sur les engagements de service par rapport à l'année passée.

Cette situation conforte la nécessité de **respecter les engagements pris dans le cadre de la COG 2013-2017** : la réalisation de l'audit qui doit être conduit par l'IGAS et la DGFP pour mesurer le caractère effectif des simplifications que l'Etat s'est engagé à mettre en œuvre.

Ce paramètre fondamental qui a été l'un des points d'achoppement de la négociation de la COG n'est pas abordé dans les documents de support communiqués pour la présente INC.

Il préside pourtant à la façon dont sera abordée la clause de « revoyure » sur les moyens en personnels que sous-tend la nouvelle COG de la branche famille

La branche famille s'est engagée à pérenniser l'emploi de ces jeunes sous certaines conditions. Cet engagement va dans le sens des attentes de la CFE-CGC.

Dont acte !

Il est néanmoins avéré que malgré la création temporaire de 700 emplois en 2013-2014, dont ces 500 emplois d'avenir, les effectifs de la branche connaîtront en fin de COG une réduction de 1000 emplois, voire 1300, donc plus de 3% des personnels présents fin 2012. Il s'ensuit la suppression de 1700 à 2000 emplois sur la durée de la COG ce qui n'est pas acceptable !

Par ailleurs, **Le projet de réorganisation des expertises de la branche** et l'évolution des PRM en centres de ressources ne doit pas constituer pour les personnels une remise en cause des périmètres de responsabilité notamment entre le national et le manager de la production du service.

Il ne doit pas aboutir non plus à des mutations géographiques arbitraires.

Que peut donner un projet si les personnels se voient privés de leur travail et ne peuvent évoluer vers d'autres métiers ?

Cette question mérite d'être posée.

Certes, une **Méthodologie de conduite du changement** est dans ce cas précieuse mais elle ne suffit pas.

Le Plan d'Action Qualité de vie au travail de la branche affiche la volonté de répondre aux besoins fondamentaux des salariés et au maintien des conditions de travail satisfaisantes.

La CFE-CGC note avec satisfaction que la méthodologie de conduite au changement que la branche envisage de mettre maintenant en place sera conduite de façon paritaire et concertée.

Mais, elle insiste à nouveau sur la nécessité d'une réelle prise en compte des indicateurs tels qu'ils ressortent des différents baromètres sociaux car certains sont alarmants.

L'étude prospective sur le métier de contrôleur allocataire traduit une véritable prise en compte des risques liés à un métier difficile dans le contexte économique que nous connaissons.

Appréhendé comme corollaire des mesures de simplification, le renforcement du pilotage de la lutte contre la fraude doit rester dans une démarche cohérente au risque de faire basculer les économies d'échelles gagnées sur la liquidation par un alourdissement des mesures de contrôle sur place.

La CFE-CGC prend bonne note du périmètre, des résultats attendus et de la méthodologie de l'étude envisagée.